



Réunion du conseil municipal du 2 mai 2018
Questions orales adressées au maire, par le Groupe Villecresnes Avenir

1ère question : Pré-commercialisation d'appartements dans les futurs immeubles du centre-ville

“La société Cogedim envisage la commercialisation du programme immobilier dès le début du mois de mars, **avec une première période de pré commercialisation d'une quinzaine de jours pour les Villecresnois.**” Voilà ce qui figure dans vos supports de communication

Nous avons été alertés par plusieurs habitants de notre ville, qui nous ont déclarés s'être présentés **à la première heure du premier jour** au bureau de vente pour se porter acquéreur d'un appartement avec attique. Il leur a alors été répondu : “Tout est déjà réservé”. Depuis il se dit dans la ville, avec insistance et noms à l'appui, que des élus de la majorité auraient pu bénéficier d'une priorité pré-pré-commercialisation. Si cela était, ce serait gravissime.

Notre question sera donc simple. **Pouvez-vous nous donner l'assurance qu'aucun élu ou proche d'élu de votre équipe n'a bénéficié d'un tel avantage ?**

Nous attirons votre attention sur le fait que votre réponse est enregistrée et que les acheteurs seront connus à la livraison des appartements.

2ème question : Refus de réponse à une association

L'association **APCV** a été obligée de s'exiler en juin 2016 à la suite de cambriolages ayant dégradé les locaux qui étaient mis à sa disposition au Bois d'Auteuil. Nous vous avons questionné sur les conditions qui rendraient possible leur retour à Villecresnes au cours du conseil du 20 février 2017. Vos réponses figurent au procès-verbal de cette réunion.

L'adjoint aux associations a de nouveau été contacté le 13 mars de cette année et sa réponse a été *“nous avons d'autres projets à cet endroit du site incompatibles avec toute installation d'une quelconque activité associative”*

Quels sont ces projets s'ils existent ?

3ème question : Le dynamisme du marché

A l'occasion de la réunion du conseil du 10 janvier dernier, nous vous avons interpellé sur le dynamisme du marché. Voici ce que vous avez répondu :

“Les commerçants du marché ont noté un réel dynamisme depuis 2015. D'autres animations ont eu lieu fréquemment sur le marché comme par exemple le beaujolais, les chèques cadeaux, l'offre aux nouveaux arrivants, la création d'une buvette, le père Noël. Toutes ces animations contribuent en collaboration avec l'association des commerçants du marché au dynamisme et la fréquentation de celui-ci, même si nous savons tous que beaucoup de familles fréquentent les centres commerciaux. Certaines villes ont malheureusement eu des marchés qui ont fermé, ce qui est loin d'être le cas pour le nôtre. Nous avons régulièrement des demandes de nouveaux commerçants, ce qui confirme qu'il reste attractif, en totale contradiction avec vos affirmations.”

Vos propos sont en totale contradiction avec ceux de Monsieur DELAVAUD représentant des consommateurs, dans le Blog qu'il vient de créer pour promouvoir le marché.

Au-delà des postures quelles mesures allez-vous prendre pour vraiment sauver le marché de Villecresnes ?

4ème question : Commissions du conseil municipal

Depuis plusieurs mois nous sollicitons une mise à jour de la composition des différentes commissions municipales ainsi que l'actualisation des délégations accordés à vos élus.

Nous vous rappelons que vous avez toujours refusé, que les conseillers de Villecresnes Avenir puissent se faire remplacer ponctuellement dans les commissions lorsqu'ils étaient empêchés d'être présents, alors que des membres de votre majorité siègent dans des commissions, voire les président, sans que la moindre information d'éventuelles nominations ait été communiquée au Conseil Municipal.

Pouvez-vous distribuer cette actualisation au cours de la réunion du conseil du 2 mai et modifier le règlement intérieur du conseil pour créer des suppléants ?

5ème question : Retour sur le matériel scolaire mis en décharge

Dans la tribune de votre groupe, publiée dans le magazine municipal d'avril, vous nous accusez de pratiquer les "fake news" et vous affirmez : "*NON ces chaises ne provenaient pas de l'école d'Atilly, mais du site des ateliers de Beaumont.*" (NDLR : Beaumont est un Local de stockage de mobilier et de matériel usagés ou considérés comme tel).

Troublé par le mécontentement que cette information a fait naître dans la population, vous n'avez trouvé que cette piètre justification. De notre côté nous pouvons vous affirmer que les personnes qui nous ont communiqué l'information sont au fait des questions touchant l'école d'Atilly. Par ailleurs la taille des chaises exclut une provenance d'une école maternelle. Restent donc deux hypothèses : les Merles ou Atilly.

Notre question est donc la suivante : **Si les chaises ne viennent pas d'Atilly, quelles sont les classes de l'école des Merles qui ont fait l'objet d'un renouvellement de mobilier ?**